

AVIS AUX ACTIONNAIRES TITULAIRES D' ACTIONS DE CLASSE C

Luxembourg, le 28 mars 2025

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'investisseur en actions de classe C de l'un ou de plusieurs des compartiments repris dans le tableau ci-dessous (les « **Compartiments** ») de Morgan Stanley Investment Funds (la « **SICAV** »).

Le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de réduire la commission de gestion (la « **Commission de Gestion** ») des actions de classe C des Compartiments.

La Commission de Gestion est une commission annuelle versée à la société de gestion de la SICAV (à savoir MSIM Fund Management (Ireland) Limited). La société de gestion utilise cette commission pour payer le gestionnaire des investissements et les distributeurs, et peut également payer d'autres délégués ou prestataires de services. Le gestionnaire des investissements utilise l'argent reçu de la société de gestion pour payer les gestionnaires des investissements par délégation.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris leur calendrier et les options qui s'offrent à vous. Merci de consacrer quelques instants à la consultation des informations importantes ci-dessous. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter notre siège social au Luxembourg, le gestionnaire des investissements ou votre représentant local.

Nous apprécions de vous compter parmi nos actionnaires et nous espérons que vous continuerez d'investir avec nous.

Veuillez agréer, cher actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Conseil

Modifications

Réduction des Commissions de Gestion de toutes les actions de classe C des Compartiments, comme suit :

Nom du Compartiment	Classe d'actions	Commission de Gestion actuelle (annuelle)	Nouvelle Commission de Gestion (annuelle)
American Resilience	C	2,40 %	2,35%
China A Shares	C	2,40 %	2,35%
Emerging Leaders Equity Fund	C	2,60 %	2,50 %
Global Balanced	C	2,20 %	2,00 %
Global Balanced Defensive	C	1,70 %	1,35 %
Global Balanced Income	C	2,20 %	2,00 %
Global Sustain	C	2,30 %	2,15 %

Ces modifications sont reflétées dans les parties afférentes aux Compartiments figurant à la section « **Description des compartiments** », reprise dans le prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »).

Vos options

Les modifications proposées entreront en vigueur automatiquement sans aucune intervention de votre part.

Date clé

1^{er} avril 2025

- Entrée en vigueur des modifications.

Autres informations

Les termes utilisés dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus actuel, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

Le Conseil accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent avis. Le Prospectus et le DICI d'OPCVM ou DIC de PRIIP correspondant sont mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites web de la SICAV, au siège social de la SICAV ou dans les locaux des représentants étrangers.

Il est recommandé de vous informer, et le cas échéant de demander conseil, sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans le pays où vous êtes citoyen, résident ou domicilié.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne sommes pas habilités à vous prodiguer des conseils en investissement. Si vous avez des doutes quant aux conséquences possibles des modifications sur votre situation, nous vous invitons à consulter un conseiller financier.